

VILLE D'ETTELBRUCK

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 9.5f

Objet : Subside extraordinaire à accorder au club de basket « BBC Etzella Ettelbruck »

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 25 janvier 2021 portant attribution d'un subside extraordinaire de **49 142,17 €** à l'association sportive « FC Etzella Ettelbruck » à titre de soutien communal dans une situation financière difficile due à la pandémie du COVID-19 ;

Revu aussi sa délibération du 11 juillet 2022 portant attribution d'un subside extraordinaire de **32 000 €** à l'association sportive « FC Etzella Ettelbruck » à titre de soutien communal dans une situation financière difficile due à la pandémie du COVID-19 ;

Considérant que la situation du BBC Etzella est toujours précaire comme le prouve la balance des recettes et dépenses établie en date du 30 juin 2024 et qui renseigne un résultat négatif de **- 21 173,50 €** et un dépassement de deux lignes de crédit au montant cumulé de **- 100 500,65**, donc un négatif total de **- 121 674,15 €** ;

Constatant avec stupeur que la situation financière est alarmante, mais convaincu que le BBC Etzella fournit un travail précieux aussi bien au plan sportif qu'au niveau de l'intégration et de la socialisation d'enfants venant de milieux différents, le collège échevinal veut secourir en cette situation de détresse et propose d'allouer un subside extraordinaire de **100 000 €** ;

Revu sa délibération de ce jour portant approbation d'un crédit spécial de **180 000 €** à inscrire à l'article **4/825/221313/24029 - OCTROI DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES LOCALES** du budget 2024 pour assurer le financement des subsides extraordinaires votés aujourd'hui ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

d'accorder un subside extraordinaire de **100 000 €** à l'association sportive « **BBC Etzella Ettelbruck** ».

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 16 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,


Bob STEICHEN


Jean THOMAS

